

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 juin 2010
(convocation du 14 juin 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent
Mme CARTRON Françoise à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 11 h 30
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 55
Mme LIRE Marie Françoise à M. BOUSQUET Ludovic
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TURON Jean-Pierre à M. PIERRE Maurice de 09 h 50 à 12 h 30
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel jusqu'à 11 h 10
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte

Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique
M. DELAUX Stéphan à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
M. JOUBERT Jacques à M. SOLARI Joël à cpter de 12 h 20
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Exercice 2010 - Budget Principal et Budgets Annexes - Décision Modificative n°
5 - Décision - Adoption**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et inscriptions nouvelles au sein de la présente Décision Modificative n° 5 qui, comme le budget primitif, se présente en recettes et dépenses, sous la forme de mouvements budgétaires, de mouvements réels et de mouvements d'ordre.

Tous budgets confondus, en grandes masses et en synthèse, cette décision modificative se présente comme suit :

Libellés	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	819.151,11	819.151,11	491.042,29	522.557,03	328.108,82	296.594,08
Section de fonctionnement	361.004,26	361.004,26	392.519,00	361.004,26	-31.514,74	0,00
TOTAUX	1.180.155,37	1.180.155,37	883.561,29	883.561,2	296.594,08	296.594,08
Déficit	0,00		0,00			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	1.180.155,37	1.180.155,37	883.561,29	883.561,29	296.594,08	296.594,08

Comme le tableau, ci-dessus, le fait apparaître, cette décision s'équilibre, en mouvements budgétaires, à hauteur de **1.180.155,37 €**, en mouvements réels, à **883.561,29 €** et en mouvements d'ordre, à **296.594,08 €**.

Cette décision modificative comprend notamment :

Au budget principal en section d'investissement :

- pour **394.500 €**, en recettes et dépenses, le reversement à l'aménageur d'une participation constructeurs recouvrée par notre Etablissement pour l'Ilot 1 de la ZAC Mérignac Centre-Ville ;
- divers virements de crédits nécessaires pour procéder au réajustement des participations versées au bilans des ZAC conformément aux données des compte rendus annuels au concédant (CRAC) 2009 transmis par les aménageurs (ZAC Mérignac Centre-Ville et ZAC Cenon Pont Rouge) ;
- à la prise en compte, au plan budgétaire, des incidences du dossier modificatif de la ZAC « La Berge du Lac » adopté par le Conseil de Communauté (délibération n° 2010/137 du 26 mars 2010) ;
- au recalage des échéanciers de groupes scolaires en tenant compte des calendriers prévisionnels de réalisation physique des projets (groupe scolaire du Taillan-Médoc et de la ZAC d'Ambarès) ;
- au financement d'une acquisition (DIA) de terrain située au Taillan-Médoc inclus dans le périmètre en cours d'étude préopérationnelle de « Cassenore-Puy du Luc » ;

Cette décision prévoit également :

- la participation habituelle de la Communauté au financement de travaux de réalisation d'éclairage public par des communes (Cenon, rue Aristide Briand, Saint-Aubin-de-Médoc, route d'Hourton, Lormont, rue des Cavailles) ;
- une subvention d'équipement de 150.000 € à verser à la Ville de Bordeaux pour la réhabilitation du bâtiment BCMO en vue de la création d'une Maison Eco-citoyenne, participation prévue dans le contrat de co-développement signé avec cette commune ;
- le recalage à la baisse (-31.514,74 €) des crédits de surcharges foncières alimentés à partir de la pénalité logements sociaux qui sera effectivement perçue en 2010 par la CUB au titre de l'article 55 de la loi SRU (302.913,26 € pour 334.428 € prévus au budget primitif 2010) ;
- l'acquisition de matériel roulant (63.405 €) pour le Service de la Circulation Signalisation dans le cadre de la reprise des activités de Gertrude décidée par le Conseil de Communauté ;
- des prélèvements effectués sur le Fonds de Proximité Voirie de différentes communes pour abonder conformément aux règles arrêtées, des opérations de politique de la ville ou des opérations d'aménagement de Centres Ville (opérations d'accompagnement du 8 Mai 1945 à Cenon, Lormont Carriet, Floirac Libération, Talence Thouars, Pessac Chataigneraie, Mérignac Les Pins, Bègles ZAC Quartier Mairie, Pessac Centre-Ville, Cenon Mairie Pont-Rouge, PAE de Montesquieu...).

Au budget principal en section de fonctionnement

La présente décision propose :

- le transfert, à hauteur de 291.000 € de crédits de la voirie « Circulation lumineuse » pour abonder le budget des Ressources Humaines afin de couvrir, à compter du 24 mai 2010, les charges de personnel afférentes à l'année 2010 pour les 11 agents venant de la SAEM GERTRUDE ;
- l'ouverture d'un crédit de 150.267 € prélevé sur le crédit des dépenses imprévues afin d'assurer le remboursement de salaires et charges de deux agents à leur Administration d'origine (Université de Bordeaux 3 et EDF) ;
- la correction annuelle des attributions de compensation approuvées par délibération 2009/0779 du 27 novembre 2009 en fonction du montant définitif de la pénalité logements sociaux notifiée à la Communauté Urbaine découlant de l'application combinée des articles 55 et 57 de la loi SRU ;
- le financement (392.519 €), par reprise sur une provision constituée par délibération n° 2006/0890 du 22 décembre 2006 (2.771.880 €) d'une indemnité due par la Communauté à une Société liquidatrice d'un opérateur du Marché de la Viande ;

Au budget Annexe Assainissement, sont financés par virement :

- l'ouverture d'un crédit de 30.000 € pour rembourser des sommes à des habitants ayant indûment acquitté une participation pour défaut de branchement à l'égout ;
- la subvention 2010 de 100.000 € à verser par la CUB à l'ADERA au titre de sa participation au financement du programme d'étude « Etiage » « Etude Intégrée de l'effet des Apports amont et locaux sur le fonctionnement de la Garonne Estuarienne » ;

Les écritures d'ordre proposées n'appelant pas de commentaires particuliers, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

- Vu l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil de Communauté n° 2 008/0748 du 28 novembre 2008 fixant les modalités de vote du budget principal pour la durée de la mandature,
- Vu les instructions budgétaires et comptables renouvelées applicables au budget principal (M14) et aux budgets annexes à caractère industriel et commercial (instruction M4X),

Entendu le présent rapport,

DECIDE

- **d'adopter** par nature, avec présentation fonctionnelle pour le budget principal et par chapitre, la présente décision modificative n° 5 qui, tous budgets confondus et en mouvements budgétaires, s'équilibre, en recettes et dépenses, à hauteur de **1.180.155,37 €** ;
- **d'autoriser** la reprise à concurrence de **392.519 €** d'une partie de la provision pour litiges constituée à hauteur de 2.771.880 € par délibération n° 2006/0890 du 22 décembre 2006 pour des contentieux en cours afférents au Marché de la Viande.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
2 JUILLET 2010**

PUBLIÉ LE : 2 JUILLET 2010

M. LUDOVIC FREYGEFOND